

Arrondissement de

Thionville-Est

**COMMUNE DE HAUTE-KONTZ**

Nombre des conseillers élus

15

Nombre des conseillers en  
fonction

15

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des conseillers présents

11

Séance du 30 janvier 2019 à 20 h 00

Sous la présidence de Mme THILL Marie Josée Maire

**Etaient présents** : Mme BARTHEL Myriam, Adjointe, M DEL PIZZO André, adjoint, M DELANZY Hervé, adjoint, Mme BERNARD Stéphanie, M WALLERICH Jean-Philippe, Mme ATRACHIMOWICZ Stéphanie, Mme FROMHOLTZ Edwige, M DANN Paul, M KEFF Christian, Mme HOFFMANN Corinne ;  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : M. STUTZINGER Thierry, VINCENT Emmanuel, MENNEL Frédéric, M PERIGNON Lionel

**Secrétaire de séance** : M DEL PIZZO André

Convocation du Conseil Municipal le 26/01/2019

1) **Extension et Rénovation de l'Ecole à HAUTE-KONTZ**

Par délibération du 5 février 2018 le Conseil Municipal a décidé d'engager des travaux de rénovation et d'extension de l'école.

L'extension et le nouvel aménagement de l'école devront permettre :

- l'accueil d'une classe maternelle
- l'accueil de deux classes élémentaires
- l'organisation de manifestations, d'évènements et des activités de périscolaire

L'estimation financière des travaux H.T. ainsi que les honoraires ont été rectifiés à un montant de 850024,- € (travaux, honoraires du maître d'œuvre, géomètre, étude de sols, contrôle technique)

Cette augmentation est principalement justifiée par les raisons suivantes :

- Nécessité de fonder l'extension sur micro-pieux et de ponter la canalisation existante
- Ampleur des travaux de désamiantage

- Remplacement intégral des installations sanitaires et de chauffage suite au diagnostic et au regard des objectifs de performance énergétique à atteindre

Les travaux seront exécutés en deux tranches :

**1<sup>ère</sup> tranche : Extension**

**2<sup>ème</sup> tranche : Rénovation du bâtiment existant**

Le Conseil Municipal à l'unanimité examine et approuve le projet rectificatif et charge le maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'octroi d'une subvention au titre de la DETR, de l'AMITER, de la Région et fixe le plan de financement prévisionnel comme suit :

DETR (1 <sup>ère</sup> tranche) taux 28,36 .....	94013,41 € (dépense subventionnable de 331500,- €)
DETR (2 <sup>ème</sup> tranche) taux escomptée 30 % .....	112060,80 € (dépense subventionnable de 373536,- €)
AMITER taux 30 % escomptée .....	255007,20 €
REGION .....	75000,- €
Fonds propres .....	<u>313942,59 €</u>
<b>TOTAL H.T. ....</b>	<b>850024,- €</b>

**2) Cours de gymnastique pour les séniors pour l'année 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable pour la reconduction des cours de gymnastique pour 21 séances, il examine et approuve le devis présenté par CAPENTREPRENDRE pour un montant de 1154,16 € TTC.

Une participation de 3,- sera demandée à chaque séniors, cette participation sera collectée par l'Association Sports et Détente qui versera la somme à la commune en fin de cycle

**3) Vote de subventions**

Le Conseil Municipal à l'unanimité alloue une subvention aux organismes suivants :

- 50,- € au profit d'Apolo J Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du Nord Mosellan
- 50,- € au profit de l'Association Départementale des restaurants et relais du cœur de la Moselle-Ouest
- 30,- € au profit de l'Association Française des Sclérosés en plaques
- 300,- € au profit de l'association Sports et Détente de HAUTE-KONTZ

Pour copie conforme,  
HAUTE-KONTZ, le 30/01/2019



Le Maire,

THILL Marie-Josée